

Commune de MEINIER

Route de Gy 17
 1252 Meinier
 Tél. 022 722 12 12
~~Fax 022 722 12 11~~
 e-mail: info@meinier.ch

RESERVATION DE SALLES

Locataire Personne responsable

Adresse Téléphone

Adresse mail :

Avez-vous déjà loué une salle cette année ? OUI NON

Genre de manifestation

La manifestation est-elle ouverte au public ou privée? publique privée

Prévoyez-vous un repas ? OUI NON

Nombre de personnes

Date de la manifestation

Heure de début de la manifestation

Heure de réservation de à

(* = salle communale seulement)	
Sonorisation *	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Sono extérieure	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Scène *	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
vais. compostable	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
vaisselle normale	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>



Prix location Salle communale (max 380 pers.) Grande salle, buvette et cuisine Fr. 250.- <input type="checkbox"/> Caution Fr. 200.-	Prix location Buvette (max 100 pers.) buvette et cuisine Fr. 100.- <input type="checkbox"/> Caution Fr. 50.-	Prix location Polyvalente (max 50 pers.) petite cuisine Fr. 50.- <input type="checkbox"/> Caution Fr. 50.-	Matériel nécessaire : Nombre de Tables : Nbre de Chaises : Vaisselle + compostable (voir feuilles annexes) La feuille de commande est à remettre à M. Eduardo Oliveira, concierge, au plus tard une semaine avant la manifestation.
---	---	---	---

Une facture pour la location vous sera envoyée avec la confirmation.

Utilisation de la scène : OUI NON

Si OUI, spécifier les aménagements :

- Aucun Sonorisation complémentaire Eclairage additionnel
 Décors Stands Repas

Autre, à préciser (tableau électrique, par exemple) :

Feux ouverts : OUI NON

Si OUI, préciser :

- Bougies Arbre de Noël Réchauds à flamme/gaz

Autre, à préciser :

ATTENTION : Remarques importantes au verso !

Signature du locataire Meinier, le

Remarques importantes

Gestion des déchets

Retricycle - chariot tri - containers mis à disposition et à utiliser par les organisateurs.

Nous comptons sur la bienveillance de chacun pour que soit effectué le **tri des déchets** et qu'une répartition adéquate de ceux-ci soit réalisée dans les containers appropriés.

Clé de la salle

La **clé de la salle** est à demander la veille de la location - contre caution - à la Mairie aux heures d'ouverture, soit: tous les matins 9h30-11h30 (**sauf jeudi**) et jeudi après-midi 15h00-19h00 (horaires réduits pendant les vacances scolaires: mardi 9h30-11h30 ou jeudi 15h-17h00).

La clé ne sera remise que si le paiement de la location a été effectué.

Horaires

Les salles peuvent être louées jusqu'à minuit en semaine et jusqu'à 2h00 du matin le samedi soir, sous réserve du respect de la tranquillité publique.

Bruit

Conformément à la loi sur la tranquillité publique (F 3 10.03), afin de limiter les nuisances sonores, veuillez :

- fermer les fenêtres
- contrôler régulièrement le volume sonore de la musique
- prier les personnes présentes de ne pas s'attarder dehors à discuter ou faire du bruit, surtout après 22h00
- lors de manifestations privées sous la tente ou à l'extérieur de la salle, la musique n'est autorisée que jusqu'à 22h00.
- limiter les bruits de rangement et de nettoyage, surtout la nuit
- prier les gens de quitter les lieux discrètement à la fin de la manifestation.

Déprédations

En cas de dégâts constatés, la personne signataire du présent document est responsable et sera redevable des frais occasionnés pour la remise en état des locaux et des équipements.